

VERSION 2.2

19/02/2020



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SIVOM

ÉMIS PAR : RIBO MAGALI ET GONZALEZ LEITITIA
SIVOM NARBONNE RURAL
17 AVENUE DE LOUATE
11 000 MONTREDON DES CORBIERES

TABLE DES MATIERES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	2
PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ELEMENTS ESSENTIELS DE LA STRUCTURE.....	2
COMPTE DE RESULTAT ET BILAN D'ACTIVITE	4
BILAN DE L'ANNEE EN FONCTIONNEMENT	5
FONCTIONNEMENT RECETTES	5
FONCTIONNEMENT DEPENSES	5
CONCLUSION SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
RESULTATS CUMULES DE FONCTIONNEMENT A REPENDRE EN 2020	6
FOCUS SUR : LES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	7
AU SIVOM.....	7
INVESTISSEMENT RECETTES.....	9
INVESTISSEMENT DEPENSES	9
RESULTATS CUMULES D'INVESTISSEMENT A REPENDRE EN 2020	10
ORIENTATIONS 2020	11

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Les mêmes dispositions existent relativement aux départements (L. 3312-1¹).

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ELEMENTS ESSENTIELS DE LA STRUCTURE

Ces éléments seront donnés dans le rapport d'orientation budgétaire :

- POPULATION 38 591
- COMPOSITION DE L'EXECUTIF liste des 32 élus et 32 suppléants

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Nom	signature	Nom	signature
Commune d'Armissan M. MENAGER Jean-Michel Mme. FORTI Denise		Mme. BATOGE Stéphanie Mme. BOUDANT Marie-Jeanne	
Commune de Bages M. RIPOLL Jean-Luc Mme. CABANNES Samira		M. LLASSAT Jean-Pierr Mme. COLOMINE Elodie	
Commune de Bizanet M. BRAEM Bernard Mme. LATORE Christine		Mme. PAGOT Lucie Mme. BAREK-DELIGNY Véronique	
Commune de Coursan Mme. SUCHAIL- SAOULI Rosy M. PECH Olivier		Mme. HERNANDEZ Marlène M. CHARTREUX Jean-Claude	

¹ Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/lelaboration-budget>

Commune de Cuxac d'Aude M. POCIELLO Jacques M. JUNCY Gérard	Mme. SALA Maria M. PELLEGRY Jean-Claude
Commune de Fleury d'Aude Mme RUPERAS-BOFFELLI Sylvette Mme LAPITZ Martine	Mme. QUINTILLA Anita M. BAILLY Christian
Commune de Gruissan M. GAGNOULET Bernard Mme COMBRES Denise	Mme. LIGNON Laurette Mme. COULON Lara
Commune de Marcorignan Mme. GODEFROID Dominique M. FAURE Christian	M. VIDAL Jacques M. GAUTIER Robert
Commune de Montredon M. KHADRI Ali Mme. SORIANO Marie-Claire	Mme. ALLEAU Amandine M. TENA Serge
Commune de Moussan M. DAURIAC Jacques Mme. GLEIZES Jacqueline	Mme. CHORIN-MONIE Christine Mme. ROUBY Marine
Commune de Névia M. LAZES Paul M. SENTOST Gilles	Mme. DOLS Magali Mme. BANO Francine
Commune d'Ouveillan M. VIVEN Boris Mme. DECOURT Catherine	Mme. CRIBAILLET Corinne Mme. BABOU Nicole
Commune de Raissac d'Aude Mme CABROL Elyette Mme FEBRER Josette	Mme. DHOMS Emmanuelle Mme. PARDINE Gisèle

Commune de Salles d'Aude Mme. HEULLUY Nadine M. RIVEL Jean-Luc	M. KEMOUCHE Malik M. FENOY Pierre
Commune de Villedaigne Mme. LOÏS Lydie Mme. FIGUERA Encarnacion	Mme. BARBARY Sylvia M. GRATEPANCHE Jean-Luc
Commune de Vinassan Mme. IMBERNON Marie M. BATIGNE Gérard	Mme. BARRAU Sylvie Mme. CAYRE Katia

RESSOURCES PAR SECTION (orientation) point 5 du DOB

NIVEAU DE L'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE 2 prêts

2013 : 500 000€ - 4,31%, sur 240 mois soit jusqu'en 2033. Il reste 185 188.18 € de capital à rembourser.

2014 : 500 000€ - 3,13%, sur 240 mois soit jusqu'en 2034. Il reste 187 686.77 € de capital à rembourser.

NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION : cela correspond pour nous au montant des participations communales puisqu'il n'y a pas d'imposition directe de la population

ETAT DES EFFECTIFS ET CHARGES DU PERSONNEL uniquement la directrice (voir plus bas pour la dépense générée)

COMPTE DE RESULTAT ET BILAN D'ACTIVITE

Les éléments donnés ci-dessous sont provisoires. Ils deviendront définitifs lors du compte administratif.

SENS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	373 912.08 €	8 926.79 €
DEPENSES	394 067.05 €	27 344.87 €
TOTAL	-20 154.97 €	-18 418.08 €

BILAN DE L'ANNEE EN FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES

Au chapitre 002 sont inscrits systématiquement les excédents reportés. Ils ne constituent pas à proprement parler une recette qui va être réalisée puisque c'est ce que nous avons déjà constaté en excédent les années précédentes.

Cette année en recettes nous avons perçu :

- Des remboursements sur rémunération pour le congé maternité de la Directrice. 3 362.41 €
- 33 200.00 € qui correspondent aux remboursements de loyers des services.
- 325 915.50 € de participations communales.
- 67.20 € de remboursement de dommages sur notre portail.
- 0.97 € de remboursement d'erreur de prélèvement du PAS
- 11 366.00 € en produits exceptionnels, remboursements GDO

FONCTIONNEMENT DEPENSES

- **Chapitre 011 : « Charges à caractère Général »**

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
27 600.00 €		27 600.00 €	26 704.39 €

Ce chapitre de dépenses a été bien tenu. Il n'y a pas de commentaire particulier à faire.

- **Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »**

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
61 000.00 €		61 000.00 €	60 228.42 €

Pas de commentaire particulier.

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre et de transfert »**

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
5 830.38 €		5 830.38 €	5 830.38 €

Pas de commentaire particulier.

- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »**

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
345 082.73 €		345 082.73 €	285 912.82 €

Ce chapitre est important. C'est à son niveau que nous plaçons nos excédents (ligne d'attente puisque ces sommes n'ont pas vocation à être utilisées).

C'est également à ce niveau que sont inscrites les indemnités aux élus, et la subvention versée au CIAS.

Au total pour les indemnités des élus (indemnité + cotisation retraite 43 600.00 € € étaient prévus). 42 257.45 € ont été réalisés.

Pour ce qui est du virement au CIAS : lors du DOB, la décision avait été prise de verser 240 000.00 € après avoir viré la quasi-totalité de nos excédents au CIAS. Normalement notre versement est de 220 000.00 €. L'an dernier un virement de 280 0000 avait été effectué pour verser la quasi-totalité de nos excédents sur le CIAS, là où ils sont le plus utiles.

Nous avons réalisé une admission en non-valeur sur un exercice antérieur pour 3 588.77 € non prévue et non prévisible, ainsi qu'une extinction de créance pour 63.80 €.

- **Chapitre 66 « Charges financières »**

Ce chapitre correspond à des intérêts d'emprunts liés au siège. Il n'y a pas de commentaire particulier à en faire. 15 391.04 € ont été prévus selon notre échéancier et la somme a bien été réalisée.

- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »**

700 avaient été prévus au cas où mais aucune dépense n'a été réalisée.

CONCLUSION SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section finit avec un déficit de 20 154.97 €

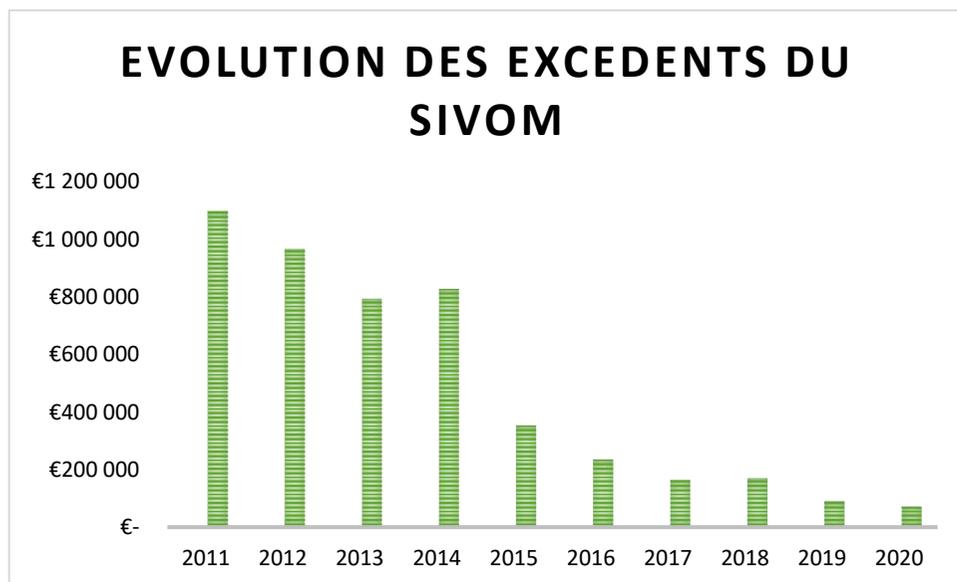
RESULTATS CUMULES DE FONCTIONNEMENT A REPREDRE EN 2020

	FONCTIONNEMENT
Solde 2018	93 126.24 €
Résultat 2019	-20 154.97 €
Solde 2019	72 971.27 €

FOCUS SUR : LES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT

AU SIVOM

EVOLUTION DES EXCEDENTS DU SIVOM									
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant	967 141,15 €	793 495,17 €	828 512,89 €	354 336,26 €	237 027,21 €	165 722,81 €	171 129,86 €	93 126.24 €	72 971.27 €



Depuis la construction du siège où une partie des excédents a été utilisée, la volonté des élus a été de progressivement faire passer les excédents du SIVOM au CIAS où les besoins financiers et budgétaires sont plus importants du fait de la concentration d'activité.

Pour rappel, le remboursement des prêts est égal à la sommes qui était versée à la Mairie de Vinassan et au garagiste pour la location de l'ancien bâtiment et la location des garages.

Aujourd'hui, on ne peut plus procéder à de quelconques transferts de sommes. Il convient de garder le peu d'excédent qu'il reste par prudence.

CONCLUSION :

Le SIVOM n'est plus en capacité d'abonder le CIAS en cas d'insuffisance de la subvention annuelle.

Au vu de la situation du SAD et de sa constante demande de subventions du budget général, il convient de s'interroger sur le niveau de subvention annuelle, et surtout sur le niveau des participations communales.

Les autres observations stratégiques seront faites au DOB du CIAS.

BILAN DE L'ANNEE EN INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
153 112.37 €		153 112.37 €	8 926.79 €

- **Reprise des excédents :**

153 112.37 €. Cette somme s'inscrit au BP mais ne se réalise pas dans les faits.

- **Amortissements :**

5 830.38 € ont été budgétés et réalisés.

- **Immobilisations corporelles :**

3 770.93 € ont été inscrits. 3 096.41 € ont été réalisés. Il s'agit du FCTVA pour lequel la Sous-Préfecture nous a refusé certaines recettes comme chaque année à présent.

INVESTISSEMENT DEPENSES

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
162 713.68 €		162 713.68 €	27 344.87 €

Les dépenses ont concerné :

- Le remboursement de l'emprunt pour 20 275.69 €
- Le remplacement du coffret et de l'automatisme de la pompe de relevage des eaux usées pour 3 484.80 €.
- Pour le reste, la mise en place d'un store enrouleur pour protéger le photocopieur d'un ensoleillement direct et les filtres posés sur les vitrages côté est (total 3 584.38 €).

CONCLUSION SECTION INVESTISSEMENT

Pas de remarque particulière.

RESULTATS CUMULES D'INVESTISSEMENT A REPENDRE EN 2020

	INVESTISSEMENT
Solde 2018	153 112.37 €
Résultat 2019	-18 418.08 €
Solde 2019	134 694.29 €

ORIENTATIONS 2020

En fonctionnement :

Le Bureau Syndical propose une augmentation de la participation communale dès 2020.

En investissement :

- Réparation du portail
- Travaux relatifs à la condensation dans la partie technique du bâtiment
- Mise en place de panneaux photovoltaïque en couverture des places de parking